



TVA des Prestations de Services

Lien : <https://innov-maroc.com/formation/tva-des-prestations-de-services>

 DURÉE
2 jours (14h)

 RÉFÉRENCE
FNC159

 CATÉGORIE
Fiscalité TVA

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- ✓ Maitriser les nouvelles règles de territorialités des prestations de services issues
- ✓ Maitriser la réglementation et éviter les erreurs et pénalités

POUR QUI ?

- ✓ Responsables administratifs et financiers
- ✓ Collaborateurs des services comptables, juridiques et fiscaux



Programme détaillé

1 / Les principes de taxation des prestations de services tirés du « paquet TVA » selon les Directives Européennes

- Instauration de nouvelles règles de territorialité et d'imposition des prestations de services:
- règles de localisation des services
- principes simplificateurs, les exceptions applicables aux opérateurs BtoB et BtoC
- Modernisation de la procédure de remboursement de la TVA aux assujettis étrangers
- Mise en place d'une Déclaration Européenne de Services (DES)

2 / Déterminer le régime d'imposition des services

- Règles d'imposition des services rendus à un preneur assujetti et dérogations
- Règles d'imposition des services rendus à un non assujetti et dérogations

3 / Maîtriser les difficultés liées aux nouvelles règles

- Assujettis - distinction à opérer avec la notion d'identifié
- Preneur et Redevable
- Lieu d'établissement et lieu d'utilisation effective

4 / Détecter l'existence d'un établissement stable et tirer les conséquences de son attractivité

- Définition de l'établissement stable
- Quelles conséquences en tirer ?

5 / Faire le lien avec les obligations en matière d'autoliquidation et de facturation (cas pratiques)

- S'approprier tous les cas d'autoliquidation
- Vérifier la régularité des factures émises et reçues
- Valider la déclaration CA3

6 / Etablir et télédéclarer la DES

- Qui est concerné par l'établissement de la DES (déclarant, administration compétente) ?
- Quels services sont à reporter sur la DES ? Quand et comment ?
- Etablissement de la DES (contenu, imprimé, mode et période de transmission)

7 / Les contrôles et sanctions en cas de manquement aux obligations déclaratives

- Les agents compétents pour effectuer les contrôles et les règles de procédures applicables
- Les infractions et les sanctions

Approche pédagogique

- ✓ Support Ecrit et Projection
- ✓ Exposés Interactifs, Podcasts et Vidéos
- ✓ Brainstorming et Jeux de Rôle
- ✓ Mises en Situation pour faciliter l'assimilation
- ✓ Cas Pratiques et Labs inclus pour leur impact opérationnel
- ✓ Test de Validation des Acquis des Connaissances

Prochaines dates programmées

 28 au 29 Juil. 2026

 Présentiel - Casablanca

 24 au 25 Sep. 2026

 Distanciel

 24 au 25 Nov. 2026

 Distanciel

 Autres dates possibles sur demande. Contactez-nous pour organiser une session intra-entreprise.

Réservation & Renseignements

 **Téléphone** : +212 522 247 210

 **Email** : contact@innov-maroc.com

 **Web** : <https://www.innov-maroc.com>

Document généré le 21/07/2026 — Réf : FNC159
INNOV MAROC — Tous droits réservés